

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024



ID : 001-200070118-20240924-DEL\_24\_09\_24\_19-DE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 8

Absents : 11

Étaient présents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Bernard ALBAN (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Patricia CHMARA (pouvoir à M. Jean-Claude DESCHIZEAUX), M. Renaud DUMAY (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), M. Vincent GELAS (pouvoir à Mme Fabienne GIMARET), Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Magalie PEZZOTTA, M. Roger RIBOLLET, M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRÉ),

Secrétaire de séance : Mme Fabienne GIMARET

#### **N°2024/09/24/19 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020/06/08/06 du 08 juin 2020, la délibération n°2021/01/26/03 du 26 janvier 2021, la délibération n°2020/06/29/03 du 29 juin 2021, la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022, la délibération n°2022/11/29/01 du 29 novembre 2022, la délibération n°2023/05/30/24 du 30 mai 2023 et la délibération n°2024/01/30/11 du 30 janvier 2024 attribuant des délégations au président ;

#### **Le Conseil Communautaire,**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation, ayant donné lieu aux décisions suivantes :

#### **N°2024/83 – Prise de participation de la SEM LEA au sein de la SAS VALSERHONE CHALEUR**

Vu le courrier en date du 22 juillet 2024 du Directeur Général de la SEM LEA sollicitant, au nom du Conseil d'Administration de la SEM LEA, l'approbation de la Communauté de Communes sur le projet de prise de participation de la SEM LEA au sein de la SAS VALSERHONE CHALEUR à hauteur de 15% (60 000€ sur 400 000€ de capital social) et avec un apport de 900 000€ sous forme d'avances en compte courant d'associés,

Considérant que ce projet qui est basé sur un partenariat avec VALSERHONE, SILVALOR (ex-SIDEFAGE) et DALKIA, porte sur le développement d'un réseau de chaleur urbain alimentant les habitants et les équipements publics de VALSERHONE (environ 2200 foyers) à partir de la chaleur fatale récupérée de l'Unité de Valorisation Énergétique du SILVALOR, pour un coût total du projet d'environ 25 millions d'euros et une mise en service du réseau envisagée en octobre 2026,

Considérant que ce projet offre une solution décarbonée compétitive pour le territoire et participe à l'atteinte des objectifs du PCAET avec 82% d'économie de CO2 par rapport au gaz soit 4567 Tonnes de CO2 évitées,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 20 août 2024,

#### Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé d'approuver la prise de participation de la SEM LÉA au sein de la SAS VALSERHONE CHALEUR.

#### Article 2 :

M. Jean-Pierre CHAMPION, membre de l'assemblée spéciale de la SEM LEA, en qualité de représentant de la communauté de communes Val de Saône Centre, est autorisé à voter en faveur de cette prise de participation.

#### **N°2024/84 – Convention de stage avec la Maison Familiale Rurale de Charentay**

Considérant le souhait d'accueil de stagiaires au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison 14 rue de la Dombes 01140 ST-ETIENNE-SUR-CHALARONNE,

Vu la proposition de convention de la Maison Familiale Rurale de Charentay 1910 rue de Sernezy 69220 CHARENTAY,

#### Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire en classe de seconde Bac Pro SAPAT au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison.

#### Article 2 :

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 09 septembre au 20 décembre 2024.

**N°2024/85 – Conventions d’habilitation informatique des structures communautaires avec la Caisse d’Allocations Familiales de l’Ain**

Vu la proposition de conventions d’habilitation informatique de structures communautaires concernant la mise en ligne sur le site « MONENFANT.FR » de données relatives aux établissements et services référencés sur le site de la Caisse d’Allocations Familiales de l’Ain,

Vu l’avis favorable de la Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive le 10 septembre 2024,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer les 2 conventions d’habilitation informatique concernant la mise en ligne sur le site « MONENFANT.FR » de données relatives aux structures communautaires et leur annexe respective :

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement VisioMômes d’une part,
- Modification des agents habilités pour l’EAJE VisioCrèche, l’EAJE micro-crèche Ma P’tite Maison, les Relais Petite Enfance VisioRelais et SaôneRelais, d’autre part.

**N°2024/86 – Travaux de changement des menuiseries des vestiaires du gymnase SaôneSport**

Vu la décision n°2024/33 du 18 avril 2024,

Vu la non-opposition à la déclaration préalable par la commune de Thoissey sous réserve que les menuiseries soient de RAL 6013,

Vu l’impossibilité de respecter ce RAL avec des menuiseries en PVC,

Vu la validation en date du 12 septembre par M. CHAMPION Jean-Pierre, Vice-Président en charge des bâtiments et espaces extérieurs, de la nouvelle offre de l’entreprise AIN RHONE FERMETURES avec des menuiseries en aluminium,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de résilier la commande initiale (décision 2024/33) pour motif d’intérêt général et de signer le devis de l’entreprise AIN RHONE FERMETURES, (SIRET : 528 471 410 00027) Visionis Guéreins, 11 Rue de l’Industrie - 01090 GUEREINS, pour des travaux de changement des menuiseries en aluminium double vitrage 44.2/16/4 des vestiaires du Gymnase SaôneSport à Thoissey.

L’ancien devis signé le 29 avril 2024 (pour un montant de 9 369,06 € HT, soit 11 242,87 € TTC) est donc annulé.

Article 2 :

Le montant de l’offre correspondant aux travaux s’élève à **16 533,89 € HT** (soit 19 840,67 € TTC).

**N°2024/87 – Mise en place d’une clôture à l’accueil de loisirs Visiomômes**

Vu la consultation réalisée auprès de 2 entreprises,

Vu la validation en date du 12 septembre 2024 par M. CHAMPION Jean-Pierre, Vice-Président en charge des bâtiments et espaces extérieurs, de l’offre de l’entreprise Natural Landscape ;

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer le devis de l’entreprise NATURAL LANDSCAPE (SIRET : 750 809 022 00015) - 286 Chemin des Pierres - 01480 MESSIMY SUR SAONE, pour la mise en place d’une clôture à l’accueil de loisirs Visiomômes au parc Visiosport, 166 Route de Francheleins 01090 MONTCEAUX.

Article 2 :

Le montant de l’offre correspondant aux travaux s’élève à **7 500,00 € HT** (soit 9 000,00 € TTC).

**N°2024/88 Attribution d’une mission complémentaire pour l’inventaire faune flore sur 4 saisons dans le cadre du projet d’aménagement du parc d’entreprises Visionis 7.**

Vu la décision n°2024/47 en date du 27 mai 2024 attribuant une mission d’inventaire faune-flore 2 saisons dans le cadre du projet d’aménagement du parc d’entreprises Visionis 7 au bureau d’études ACER CAMPESTRE pour un montant de 10 580€HT,

Vu les premiers résultats de l’inventaire faune-flore et les obligations environnementales qui en découlent, qui obligent à réaliser un inventaire 4 saisons,

Vu l’offre remise par le bureau d’études ACER CAMPESTRE,

Vu la validation en date du 16 septembre 2024 par M. DUMAY Renaud, Vice-Président en charge du développement économique, de l’offre de l’entreprise ACER CAMPESTRE ;

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer l’offre du bureau d’étude ACER CAMPESTRE 20 rue pré Gaudry69007 Lyon relative à la réalisation d’un complément de l’inventaire faune flore dans le cadre du projet d’aménagement du parc d’entreprises Visionis 7 sur 4 saisons.

Article 2 :

Le montant de l’offre correspondant au passage de l’inventaire à 4 saisons est de 5 580,00 € H.T. soit 6 696,00 € TTC.

Article 3 :

Les délais de réalisation des prestations sont les suivants :

Terrain			
Chiroptères : 2 <sup>ème</sup> période d’inventaire Pose / dépose de deux enregistreurs sur deux nuits et traitement des données d’enregistrement		2,5	Avant mi-octobre 2024
Passage faune tous groupes - automne		1	Fin octobre – début novembre 2024
Passage faune tous groupes - hiver		1	Fin janvier 2025
Complément printanier faune et flore pour palier au démarrage tardif de la mission initiale début juin		2	Début mai 2025
Rédaction			
Finalisation du rapport	1	2	Juin 2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 24 septembre 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX